



Saint Alban de Roche

Compte rendu des Conseils Municipaux

du 11 mars 2019

Présents : Michel GUERIN, Gérard MAGNARD, Christophe LAVILLE, Anne CHAUMONT-PUILLET, Françoise VARNET, Denis BERANGER, Catherine GAYT, Jean-Luc SARRAT, Marie-France VILLARD, Joël COMBEROUSSE, Jean-Luc FONTBONNE, Pierre-Yves CUCHERAT

Pouvoirs : Antoine SOLOMBRINO a donné pouvoir à Gérard MAGNARD
Sophie GADRAS a donné pouvoir à Pierre-Yves CUCHERAT

Excusée : Océane AMORIC

Absents : Régis VERNIER, Stéphanie REYNIER

1. Recrutement d'agent contractuel

Il s'agit de remplacer au pied levé les agents titulaires momentanément indisponibles. Le Conseil Municipal donne, **à l'unanimité**, son accord pour ce remplacement.

2. Contrat saisonnier

Il s'agit de recruter un jeune étudiant afin de pallier à la surcharge de travail en espace vert et au remplacement des titulaires pendant leurs vacances d'été. Le Conseil Municipal donne, **à l'unanimité**, son accord pour ce recrutement.

3. Jours d'absence exceptionnels

Dans le cadre d'évènements familiaux, il est proposé de faire évoluer la délibération datant de 1987. Le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité**, cette évolution qui doit d'abord être adressée au CDG 38 pour passage en CTP.

4. Protection sociale complémentaire (CDG 38)

Actuellement, cette protection est en place via notre compagnie d'assurance. En adhérant à la consultation du Centre de Gestion de l'Isère, nous pourrions avoir un moyen de comparaison et donner suite ou non. Le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité**, cette démarche de consultation.

5. Location des jardins communaux

Il s'agit de transférer la convention à l'association « A village humain » qui était précédemment établie avec l'association « Marguerite et coccinelle » qui a mis fin à son activité. Le Conseil Municipal donne, **à l'unanimité**, son accord pour ce transfert.

6. Conseil en Energie Partagé

Il s'agit de renouveler la convention existante pour 3 ans pour la recherche d'économie d'énergie comme déjà réalisée à la salle des sports, aux vestiaires du stade et à l'école élémentaire, entre autres. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce renouvellement.

7. Compte de gestion 2018

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018.

8. Compte administratif 2018

Monsieur le Maire commente aux élus, chapitre par chapitre, les résultats du compte administratif 2018 en conformité avec le compte de gestion de notre trésorier. Ensuite, il quitte la salle comme l'exige la législation et Gérard MAGNARD, 1^{er} Adjoint, fait procéder au vote. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2018 ainsi que l'affectation du résultat de fonctionnement d'un montant de 394 571,57 € au budget primitif 2019 en investissement et en dépenses de fonctionnement.

9. Taux des taxes locales 2019

Concernant les 3 taxes locales, il est proposé de maintenir les taux identiques aux années précédentes, soient : 7.2 % pour la taxe d'habitation, 18 % pour la taxe foncière sur le bâti et 47.80 % pour la taxe foncière sur le non bâti. Les élus approuvent, à l'unanimité, les taux des 3 taxes locales.

10. Budget primitif 2019

Monsieur le Maire commente les propositions du budget primitif débattues en commission des finances et en conseil municipal informel. Il est précisé que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat devrait rester stable voire subir une légère baisse. La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant prévisionnel de 1 398 500 €. Concernant la section investissement, les principaux investissements prévus en 2019 concernent l'extension du restaurant scolaire avec self et mobilier, l'enfouissement des réseaux montée de la Biarde et promenade des Magnauds, la création en partie d'une salle d'arts plastiques à l'école élémentaire, l'installation d'un arrosage automatique au stade, le renouvellement des jeux montée de la Ladrière, des travaux d'aménagement (voirie, Erp). A noter que d'éventuelles Décisions Modificatives pourront être apportées en cours d'année pour ajuster les objectifs du Conseil Municipal. Le budget investissement s'équilibre pour un montant de

1 874 346,51 € en faisant appel à un emprunt de 362 000 €. Les élus approuvent, à l'unanimité, le budget primitif 2019.

11. Police municipale

Afin de pallier au départ à la retraite de notre garde champêtre, il est proposé de signer une convention avec la police municipale de L'Isle d'Abeau à raison de 14 h par semaine qui prévoit une présence selon un horaire aléatoire 6 jours sur 7. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette convention.

12. Questions diverses

Point sur les travaux « promenade des Magnauds » ; les enfouissements et reprises de branchements électrique et téléphonique ont débuté le 4 mars. Il est demandé de réduire au maximum la durée de ces travaux afin de rendre à la circulation cette voirie compte tenu de l'impact négatif sur les commerces de proximité.

Point sur le chantier du restaurant scolaire ; le planning est parfaitement respecté pour une finition des travaux en juillet.

Il est rappelé « Quand Capi conte ! » le mercredi 20 mars à 17 h, salle des Bugnonnes.

Une personne du public interroge le Conseil Municipal sur l'opportunité de réaliser un parking sur le terrain en face de la pharmacie. Cette question sera étudiée en commission voirie. Il demande aussi s'il est possible de limiter à une seule place de parking dédiée au taxi sur le parking de La Poste voire à prévoir celles-ci sur un autre lieu. Le Conseil Municipal propose un transfert au moins d'une place sur le parking du cimetière dans la mesure du possible.

Fin de la séance à 22 h 30.